

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

B 2 S

UFI: MSWX-MAJA-098S-GNDM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/de la préparation**

Liquide de rinçage

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: Winterhalter Gastronom GmbH
Rue: Winterhalterstrasse 2 - 12
Lieu: D-88074 Meckenbeuren
Téléphone: +49 7542 4020
E-mail: info@winterhalter.com
Interlocuteur: Business Unit Chemicals
E-mail: sds@winterhalter.com
Internet: www.winterhalter.com

Fournisseur

Société: Winterhalter Gastronom AG
Rue: Hirschensprungstrasse 4
Lieu: CH-9464 Rüthi/SG
Téléphone: +41 717 6780-00
E-mail: info@winterhalter.ch
Interlocuteur: Business Unit Chemicals
E-mail Interlocuteur: sds@winterhalter.com
Internet: www.winterhalter.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro d'urgence national (Chemtrec): +41-435082011
Numéro d'urgence international (Chemtrec): +44 20 3885 0382

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Cette préparation n'est pas classée comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certaines préparations

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information n'est disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Préparations****Composants pertinents**

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 2 de 11

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
77-92-9	Acide citrique			2,5 - < 5 %
	201-069-1	607-750-00-3	01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H319 H335			
68439-51-0	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés (>= 2.5 moles EO/PO)			2,5 - < 5 %
	931-986-9			
	Aquatic Chronic 3; H412			
68439-51-0	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés			2,5 - < 5 %
	931-986-9			
	Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H319 H400 H412			
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium			2,5 - < 5 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			< 0,036 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
77-92-9	201-069-1	Acide citrique	2,5 - < 5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5400 mg/kg	
68439-51-0	931-986-9	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés (>= 2.5 moles EO/PO)	2,5 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = >2000-5000 mg/kg	
68439-51-0	931-986-9	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés	2,5 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
15763-76-5	239-854-6	p-cumenesulphonate de sodium	2,5 - < 5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6720 mg/kg	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,036 %
		par inhalation: ATE 0,21 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: ATE 450 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,036 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

5 % - < 15 % agents de surface non-ioniques, < 5 % agents de surface amphotères, agents de conservation (Benzisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 3 de 11

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 4 de 11

Ne pas stocker ensemble avec: base.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide de rinçage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
122-99-6	2-Phénoxyéthanol	20	110		VME 8 h	SSC	
		20	110		VLE courte durée		
77-92-9	Acide citrique (inhalable)	-	2		VME 8 h	SSC	
		-	4		VLE courte durée		

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	136,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	26,9 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,096 mg/cm²
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	68,1 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,6 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,8 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	local	0,048 mg/cm²
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,81 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,2 mg/m³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium	
Eau douce		0,23 mg/l
Eau de mer		0,023 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,862 mg/kg
Sédiment marin		0,0862 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,037 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
Eau douce		0,00403 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0011 mg/l
Eau de mer		0,000403 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)		0,00011 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0499 mg/kg
Sédiment marin		0,00499 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,03 mg/l

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance
Milieu environnemental	Valeur
Sol	3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture (EN 166)

Protection des mains

Utilisation de gants de protection (EN ISO 374-1 / Typ B (KPT))

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Non nécessaire en cas de manipulation conforme.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	spécifique au produit
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	2,1
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,03 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique (à 20 °C):	< 10 mPa·s

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 6 de 11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réaction à l'eau et aux bases avec dégagement de chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: base

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: base

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé conformément à sa destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
77-92-9	Acide citrique				
	orale	DL50 5400 mg/kg	Souris	ECHA	OCDE 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 402
68439-51-0	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés (>= 2.5 moles EO/PO)				
	orale	DL50 >2000-5000 mg/kg	Rat	Producteur	
68439-51-0	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	Producteur	
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium				
	orale	DL50 6720 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 423
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA	OCDE 402
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
	orale	ATE 450 mg/kg			
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 402
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,21 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 7 de 11

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
77-92-9	Acide citrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 440 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	ECHA	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1535 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	
	Toxicité pour les algues	NOEC 425 mg/l	8 d	Scenedesmus quadricauda	ECHA	OCDE 201
68439-51-0	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés (>= 2.5 moles EO/PO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1-10 mg/l	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1-10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
68439-51-0	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >0,1-1 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >0,1-1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >0,1-1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 990 mg/l ()	3 h		Producteur	OCDE 209 OCDE 209

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Référence bibliographique	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Référence bibliographique	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Référence bibliographique	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >1000 mg/l ()	3 h		Producteur	OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
77-92-9	Acide citrique			
	OCDE 301E	100%	19	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68439-51-0	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés (>= 2.5 moles EO/PO)			
	OCDE 301B	>60%	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 311	>60%	59	Producteur
	Biodégradable.			
68439-51-0	Alcools en C12-14, éthoxylés, propoxylés			
	OCDE 301B	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
15763-76-5	p-cumenesulphonate de sodium			
	OCDE 301B	>60%	28	Référence bibliographique
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
77-92-9	Acide citrique	-1,6

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
77-92-9	Acide citrique	3,2		ECHA
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	6,62		ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 9 de 11

organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070699 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 10 de 11

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 0,089 % (0,918 g/l)
dans les vernis et peintures:**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement modifiant l'annexe II ((CE) n° 2020/878) du règlement (CE) n° 1907/2006.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

B 2 S

Date de révision: 14.02.2025

Code du produit: 89300250

Page 11 de 11

UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
 intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
 évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)